

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÈS-VERBAL
Le 23 janvier 2018, 19 h 30 – Ville de Saint-Quentin

PRÉSENCES : Nicole Somers, Maire
Conseiller-ères : Jocelyne Querry Bossé, Marie-Josée Thériault, Martine Côté et Bertrand LeClerc
Personnel administratif : Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière et Linda Borris, greffière adjointe.
Assistance : 0

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION À 19 H 15

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2018-15

Il est proposé par la conseillère Côté et appuyé du conseiller LeClerc, que l'ordre du jour soit adopté après l'ajout des items suivants : « Coop Le Tourbillon », « Gestion Palais Centre-Ville » et « Fermeture lors de tempête hivernale ». **ADOPTÉE.**

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune.

4. FACTURES DE DÉCEMBRE 2017

RÉSOLUTION 2018-16

Il est proposé par la conseillère Bossé et appuyé du conseiller LeClerc, que les factures du mois de décembre 2017 des comptes ci-dessous soient approuvées telles que présentées :

Compte général	158 734,54 \$	
Salaires décembre 2017	76 525,17 \$	
Compte eau et égouts	<u>54 859,93 \$</u>	
Total payé en décembre 2017	<u>290 119,64 \$</u>	ADOPTÉE.

5. EXERCICE OMUNB EN JUIN : NOMINATION D'UN-E AGENT-E DE CONFIANCE

RÉSOLUTION 2018-17

Il est proposé par la conseillère Côté et appuyé de la conseillère Thériault, que Mme Suzanne Coulombe, Directrice générale, soit nommée à titre d'agent-e de confiance en vue de l'exercice de préparation aux situations d'urgence par l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMUNB), prévu en juin 2018. **ADOPTÉE.**

6. ENTENTE ENTRETIEN MÉNAGER BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE LA MOISSON

RÉSOLUTION 2018-18

Il est proposé par la conseillère Bossé et appuyé du conseiller LeClerc, que l'entente entre la Ville de Saint-Quentin et Mme Martine Thériault, en vue de l'entretien ménager de la Bibliothèque publique La Moisson de Saint-Quentin, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉE.**

7. PROGRAMME SAUVÉR – RÉSOLUTION OFFICIELLE

RÉSOLUTION 2018-19

ATTENDU que dans le Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques 2014–2020, un objectif à deux étapes est établi :

- Réductions de 10% selon l'année de référence de 1990 pour l'année d'échéance de 2020,
- Réductions de 75 à -85% l'année de référence de 2001 pour l'année d'échéance de 2050 ;

ATTENDU que selon Énergie NB, conduire un véhicule électrique pourrait générer une réduction des GES de l'ordre de 80% et pourrait également permettre des réductions de frais de carburant de l'ordre de 85% ;

ATTENDU l'importance de réduire l'utilisation et notre dépendance aux produits pétroliers pour faire face aux défis des changements climatiques et à la réduction de GES ;

ATTENDU que l'intégration de véhicule électrique dans les flottes municipales permettra d'établir la base d'un réseau de transport électrique au Nouveau-Brunswick ;

ATTENDU qu'en 2015, l'AFMNB a entrepris la réalisation de son projet Action Changements Climatiques qui permet aux municipalités participantes de produire leur inventaire d'émissions de GES et d'élaborer un plan d'action pour la réduction de ces émissions et présenter des projets modèles ;

ATTENDU qu'au cours des travaux, les municipalités participantes ont démontré un grand intérêt pour l'utilisation de véhicules électriques et la création d'une route électrique verte au Nouveau-Brunswick ;

ATTENDU l'adoption en 2016 du Plan d'action pour la réduction des émissions de GES de la Ville de Saint-Quentin qui précise ses objectifs de réduction de ses émissions corporatives de l'ordre de 15,5 % et de ses émissions de la collectivité de l'ordre de 3,2 % ;

ATTENDU que le Projet SAUVÉR-SSé-AFMNB (Volet Étude) est terminé et qui a permis d'étudier: la viabilité technique et économique de la création d'une route électrique verte (RéV) avec l'ajout de bornes électriques, d'intégrer un ou des véhicules électriques dans la flotte de véhicules de la municipalité participante qui pourront éventuellement être utilisés en mode autopartage ;

ATTENDU que le Projet SAUVÉR-SSé-AFMNB (Volet Projet de démonstration) permettra d'intégrer un véhicule électrique, une ou deux bornes et éventuellement d'implanter un système d'autopartage ;

ATTENDU QUE la valeur totale (coût total avant subventions) du projet pour la municipalité est estimée à 161 183 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Côté et appuyé de la conseillère Thériault,

ET RÉSOLU :

Que le conseil s'engage à participer au Projet SAUVÉR-SSé-AFMNB pour le Volet Projet de démonstration jusqu'à concurrence de 32 237 \$ (taxes non incluses) ;

Que le montant soit payé à l'AFMNB selon les modalités qui seront établies lors de l'établissement du contrat prévu à cette fin. **ADOPTÉE.**

**8. DIRECTRICE DES SPORTS, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE : NOUVEAU TITRE
RÉSOLUTION 2018-20**

Il est proposé par le conseiller LeClerc et appuyé de la conseillère Bossé, que le titre du poste de coordonnatrice des sports, loisirs et vie communautaire attribué à Mme Marie-Josée Landry soit renommée au titre de Directrice des sports, loisirs et vie communautaire. **ADOPTÉE.**

9. REQUÊTE FINANCIÈRE SOLIDARITÉ JEUNESSE

La requête de Mme Maud Chouinard, étudiante à l'université d'Ottawa ne reçoit pas l'assentiment du Conseil puisque la Ville a comme principe de remettre une contribution à un organisme plutôt qu'à une personne en particulier, permettant ainsi à un plus grand nombre de personnes de bénéficier de l'aide financière. Toutefois, le Conseil recommande d'offrir quelques articles promotionnels de la Ville.

10. SERVICES DE CONSEILLER JURIDIQUE

L'offre de service pour l'année 2018 de Me J. André Daigle, conseiller juridique de la Ville de Saint-Quentin, sera ramenée après la tenue de la Table de concertation des Maires qui aura lieu en février prochain.

11. HALTE SCOLAIRE PAJS

Le Conseil municipal ne peut intervenir dans la demande de soutien des propriétaires de la Garderie Centre Éducatif « Les petits pas » relativement à l'entente de location d'un local à la Polyvalente A.J. Savoie entre le District scolaire francophone du Nord-Ouest (DSFNO) et ladite garderie.

12. PROJET RUE GUIMOND – RÉOLUTION

RÉSOLUTION 2018-21

Dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU), il est proposé par la conseillère Bossé et appuyé de la conseillère Thériault, que le projet d'amélioration des infrastructures de la rue Guimond soit remplacé par l'amélioration des infrastructures de la rue Mgr-Martin Ouest qui consistera au remplacement des conduites d'eau potable, d'eaux usées et du système pluvial dans le secteur de la rue Mgr-Martin Ouest, lequel projet inclura aussi une reconstruction de la surface du chemin afin de diriger l'eau de surface vers le système de drainage ; et que ledit projet demeure à l'intérieur du financement initialement identifié pour le projet proposé de la rue Guimond. **ADOPTÉE.**

13. COOP LE TOURBILLON

Le Conseil est informé que les services d'activités de la Coop Le Tourbillon sont toujours inactifs, et ce, depuis le 8 janvier 2018.

14. GESTION DU PALAIS CENTRE-VILLE

a. Transfert de fonds

RÉSOLUTION 2018-22

Il est proposé par le conseiller LeClerc et appuyé de la conseillère Côté, qu'un montant de 200 000,00 \$ du fonds fédéral de remboursement de la taxe sur l'essence (FTE), soit transféré au Fonds d'opérations Général pour couvrir une première partie des coûts de 400 000\$ des travaux effectués au projet de rénovation du Théâtre Montcalm (Palais Centre-ville), et ce, tel qu'approuvé au «Plan quinquennal de dépenses en immobilisation – Ville de Saint-Quentin 2014-2018 (Révision 2017-02)» par le programme des Fonds de la taxe sur l'essence.

ADOPTÉE.

b. Cout du loyer

RÉSOLUTION 2018-23

Il est proposé par la conseillère Côté et appuyé de la conseillère Thériault, que le taux de location des espaces de bureau du bâtiment sis au 198, rue Canada (Palais Centre-Ville) soit fixé à 400 \$ par mois et, par le fait même, que le taux de location des espaces de bureau situés au Centre touristique de l'ancienne gare, soit augmenté de 50 \$ par mois, et ce, à partir du 1^{er} avril 2018. **ADOPTÉE.**

15. FERMETURE LORS DE TEMPÊTE DE NEIGE

Le Conseil recommande qu'une politique soit rédigée relativement à la fermeture des bureaux lors de tempêtes hivernales.

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 2018-24

Il est proposé par la conseillère Côté et appuyé de la conseillère Thériault, que la réunion extraordinaire se poursuive à huis clos. **ADOPTÉE.**

(Mme Linda Borris quitte la réunion pour conflit d'intérêts).

Fermeture du huis clos

RÉSOLUTION 2018-25

Il est proposé par le conseiller LeClerc et appuyé de la conseillère Thériault, que le huis clos prenne fin.

ADOPTÉE.

RAPPORT DU HUIS CLOS ET RECOMMANDATIONS

16. COMITÉ DU PERSONNEL

-Poste à la direction des sports, loisirs et vie communautaire :

En vertu de l'article 2.2 de l'arrêté relatif au personnel cadre, le poste relié à la suppléance de la directrice des sports, loisirs et vie communautaire, Mme Marie-Josée Landry, qui sera en congé de maternité pour une année à compter de juin 2018, sera affiché à l'interne pendant une semaine.

-Absence de la direction générale :

Le Conseil accuse réception de deux billets médicaux reliés à l'absence au travail de la Directrice générale pour raisons de maladie, soit durant la semaine du 8 au 12 janvier avec un retour progressif à 3 jours semaine à compter du 15 janvier 2018.

-Contrat d'entretien Service Canada :

Le Conseil recommande que ce dossier soit réévalué (honoraires du concierge) en décembre 2018.

-Suppléante à la réception :

En raison de la non-disponibilité de Mme Manon Banville à titre de suppléante à la réception les vendredis matins, le Conseil approuve la nouvelle candidature de Mme Mireille St-Laurent, afin d'assurer la suppléance durant ces matinées, et ce, après vérification des références de cette dernière.

RÉSOLUTION 2018-26

Il est proposé par la conseillère Bossé et appuyé de la conseillère Côté, que le rapport du huis clos soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE.

17. AJOURNEMENT

La séance est levée à 20 h 23.

Suzanne Coulombe
Directrice générale / Greffière

Nicole Somers
Maire

Linda L. Borris
Greffière adjointe